

PROCEDURES D'ADMISSION DU LYCÉE RENÉ DESCARTES POUR L'ANNÉE 2017 -2018

Les dossiers de demande d'inscription doivent être déposés au plus tard le 04 mai 2017 pour étude par la direction. Les tests d'admission sont prévus pour le mercredi 10 mai 2017 à 13h. Les résultats sont annoncés sur le site de l'école dans la rubrique actualités, le 16 mai 2017. Les parents ayant eu une réponse positive ont jusqu'au lundi 23 mai pour confirmer l'inscription de leur enfant. Dépassé ce délai, la place sera attribuée à un autre élève.

L'admission par l'établissement d'un élève se fait d'une manière générale en fonction :

- Des places disponibles
- De l'étude du dossier de l'élève.
- Test de niveau en français et en mathématiques.
- Test psychotechnique.

L'affectation de l'élève au niveau auquel il a droit dépendra des résultats scolaires de l'élève (**décision de passage de l'établissement d'origine**) et du résultat de ces tests.

L'admission se fera dans la mesure des places disponibles sur présentation de documents qui certifient la décision d'orientation prise par l'établissement d'origine et sur présentation des bulletins des deux dernières années.

PIÈCES À FOURNIR

I – dépôt de dossier d'admission / réinscription

A	Formulaire d'inscription
B	Copie du certificat de scolarité en langue française
C	Copie du carnet de notes ou des bulletins trimestriels du 1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestre de l'année en cours et de l'année précédente.
D	Copie du carnet de santé (certificats de vaccination)
E	06 photos d'identité récentes
F	Attestation d'assurance individuelle accident année 2017 et 2018
G	02 Extraits de naissance en langue française
H	Engagement dûment et Règlement intérieur dûment signés par le représentant légal de l'élève (ci-joint en annexe).

II – DES LA CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

A	Livret scolaire en langue française (Au cas où le document original est en arabe seule une traduction par un interprète assermenté est acceptée)
D	Les originaux des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente.
C	04 enveloppes timbrées dont une recommandée avec accusé de réception
E	Exéat (certificat de radiation) en langue française remis par le dernier établissement fréquenté. Ce document doit obligatoirement comporter la date de sortie, la mention de la classe de scolarisation avant la radiation et la classe dans laquelle l'élève devrait être admis.
F	Original du dossier médical de l'établissement d'origine
H	Reçu de l'acquittement des frais exigibles pour la 1 ^{ère} Tranche

I- Présentation de l'établissement :

Le lycée René Descartes est un établissement privé, laïque et mixte autorisé par le Ministère de l'Education Tunisien pour enseigner les programmes français tels que définis par le Ministère de L'Education Nationale français.

Les élèves de toutes nationalités y sont accueillis de la classe de sixième à la classe de troisième (collège) puis de la classe de seconde aux classes de terminales (lycée).

Pour les niveaux premières et terminales, quatre séries sont proposées aux élèves :

- Lettres (L)
- Economiques et Sociales (ES)
- Scientifiques (S)
- Sciences et Technologies de Management et de Gestion (STMG, option Mercatique).

Le lycée prépare aux épreuves du Baccalauréat Français qui se déroulent dans les centres d'examens habilités en Tunisie (à savoir au lycée Pierre Mendès France et le lycée Gustave Flaubert de La Marsa) selon les mêmes conditions que celles mises en œuvre en France.

Les diplômes préparés et obtenus sont les diplômes français délivrés par le Ministère de l'Education Nationale Français:

- le diplôme national du Brevet à l'issue de la classe de troisième
- le baccalauréat français à l'issue de la classe de terminale

Ces diplômes permettent aussi la poursuite des études :

- soit en France (études universitaires, classes préparatoires, BTS, DUT...)
- soit en Tunisie après la procédure d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur Tunisien.

II- La structure pédagogique générale de l'établissement :

Collège	6°/ 5°/ 4°/ 3°	
Lycée	2nde	Voie générale
	1ère	S : scientifique L : littéraire ES : économie sociale STMG : gestion
	Terminale	S : scientifique L : littéraire ES : économie sociale STMG : Sciences et Technologies de Management et de Gestion

III- Horaires des classes:

Ils sont applicables du lundi au samedi, sauf cas exceptionnel après avis de la direction, selon le calendrier de l'établissement. Ils prévoient 9 créneaux de 60 minutes maximum par jour, du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00. 50 minutes de pause sont prévues soit de 12h à 12h50 soit de 13h à 13h50.

La plus grande attention est requise pour prendre connaissance des langues enseignées au collège et au lycée, des filières de préparation au baccalauréat et des spécialités.

Les options langues enseignées de la 6^e à la troisième

Langue vivante I : Anglais

Langue vivante II à partir de la 5^e : Espagnol / Allemand

L'enseignement de la langue arabe est obligatoire et est enseigné à raison de 03 heures par semaine. Trois groupes de langue arabe sont organisés par classe : débutant, intermédiaire et avancé.

La langue d'enseignement est le français (hors cours de langues); les élèves ne doivent s'exprimer que dans cette langue pendant les cours.

IV - Régime des études :

- Externe, demi-pension, panier, garderie.

Les services proposés par l'établissement :

- La demi-pension : ce service est assuré chaque jour du lundi au vendredi de 12H00 à 12H50.
- Le panier : C'est la situation de l'élève qui prend un repas "hors sac" préparé par sa famille. Les laitages et les plats ne sont ni réchauffés ni réfrigérés. L'école n'est en aucun cas responsable d'avaries des aliments ou d'intoxication alimentaire.
- La garderie : ce service est assuré chaque jour du lundi au vendredi de 15H00 à 18H00. Une aide aux devoirs est proposée aux élèves inscrits.
- Transport scolaire : un service de bus dessert différentes zones de Tunis (Ariana, El Nasr, Menzah, Manar, Mutuelleville) et sa grande banlieue nord (jusqu'à Gammarth). Les itinéraires et les arrêts sont définis par l'administration en début d'année.

Les Activités périscolaires : (club foot/ piscine/taekwondo/échecs) chaque mercredi de 13H00 à 16H00 ou samedi de 8h à 12h.

IV - Assurance scolaire :

L'assurance individuelle accident est souscrite par les parents ou le représentant légal auprès de la compagnie d'assurance de leur choix. Une attestation de cette assurance pour l'année scolaire 2017/2018 doit être fournie au moment de l'inscription ou de la réinscription.